



Communiqué de presse

27 janvier 2012

Le Conseil fédéral approuve la nouvelle Stratégie pour le développement durable

Lors de sa séance de mercredi, le Conseil fédéral a adopté sa «Stratégie pour le développement durable 2012-2015», dans laquelle il définit un plan d'action comprenant des mesures concrètes pour la politique des quatre prochaines années.

Dans sa nouvelle «Stratégie pour le développement durable» – la quatrième depuis 1997 –, le Conseil fédéral réitère son engagement en faveur du développement durable en Suisse et définit son programme de travail pour les quatre prochaines années. La stratégie constitue en outre une contribution importante de la Suisse à la Conférence de l'ONU sur le développement durable, qui aura lieu à Rio de Janeiro en juin 2012 («Rio+20»), étant donné qu'elle expose les intentions politiques du Conseil fédéral en matière d'«économie verte», le principal sujet de la conférence. Par ailleurs, elle sera désormais intégrée dans le programme de la législature du Conseil fédéral, ce qui renforce considérablement son ancrage institutionnel.

En point de mire: le plan d'action

Au cœur de la stratégie figure un plan d'action. Celui-ci fournit des réponses à dix défis clés, notamment le renforcement de la protection du climat, le vieillissement de la société ou la stabilité des budgets publics. Parallèlement à une récapitulation d'importantes mesures en cours, il comprend seize nouvelles mesures décidées par le Conseil fédéral (voir annexe): la «stratégie énergétique 2050» devra par exemple faire en sorte que la sécurité de l'approvisionnement en électricité soit garanti à long terme. Le but de la tarification de la mobilité, ou «mobility pricing», est de garantir un financement suffisant des infrastructures de transport ainsi que de réduire les goulets d'étranglement des réseaux routier et ferroviaire. Dans le paysage suisse des hautes écoles, le développement durable sera appelé à jouer un plus grand rôle dans l'enseignement et la recherche. Le système fiscal devra davantage tenir compte de l'écologie sans pour autant porter atteinte au dynamisme de l'économie. Quant à la politique d'intégration, il faudra la développer de manière à promouvoir la cohésion sociale. Les programmes de la coopération au développement devront également être davantage axés sur une «économie verte».

Tous les domaines ne sont pas conformes au développement durable

Par ailleurs, la stratégie dresse un bilan de la politique suisse des vingt dernières années en matière de développement durable. Elle révèle que des progrès en la matière ont été réalisés dans certains domaines, par exemple dans celui des marchés publics et de la construction. Le monitoring du développement durable MONET (www.monet.admin.ch) montre cependant clairement que de nombreux domaines ne se développent pas encore de façon durable en Suisse.

Maintien d'instruments éprouvés

La stratégie comprend également des instruments éprouvés qui continueront à être utilisés: le monitoring du développement durable permet de mettre en évidence l'évolution dans plusieurs domaines. L'évaluation du développement durable permet de déterminer les répercussions économiques, sociales et écologiques des projets de la Confédération. En outre, la Confédération continuera de soutenir des processus cantonaux, régionaux et communaux de développement durable (Agendas 21 locaux) et de renforcer le dialogue avec les représentants de l'économie, de la science et de la société civile. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) est chargé de la coordination générale.

Lien vers la Stratégie pour le développement durable 2012-2015: www.are.admin.ch/sdd

Renseignements:

Daniel Wachter, responsable de la section du développement durable, Office fédéral du développement territorial ARE
Tel. 079 351 63 68 /
daniel.wachter@are.admin.ch

Département en charge du dossier:

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC

Annexe: Les mesures du plan d'action

| Mesures en cours | Nouvelles mesures |
|---|--|
| 1 – Protéger le climat et maîtriser les dangers naturels | |
| 1a Emissions de CO ₂ des voitures de tourisme 1b Protection contre les dangers naturels | 1-1 Politique climatique de la Suisse après 2012 1-2 Plan d'action Aviation et climat |
| 2 – Réduire la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables | |
| 2a Programme SuisseEnergie | 2-1 Stratégie énergétique 2050 |
| 3 – Assurer un développement territorial durable | |
| 3a Renforcement des transports publics 3b Plan de mesures pour la mobilité douce 3c Mobilité innovatrice et trafic de loisirs 3d Développement de la politique d'agglomération | 3-1 Révision de la Loi sur l'aménagement du territoire 3-2 Tarification de la mobilité |
| 4 – Accroître la productivité de l'économie en la dissociant de la consommation de ressources et d'énergie et réorienter les modes de consommation vers un développement durable | |
| 4a Construction durable 4b Politique intégrée des produits 4c Développement de la politique agricole 4d Masterplan Cleantech 4e Entrepreneuriat responsable 4f Politique touristique durable | 4-1 Promotion d'une industrie agro-alimentaire durable 4-2 Technologies de l'information et de la communication et développement durable |
| 5 – Exploiter les ressources naturelles de manière durable | |
| 5a Politique forestière 2020 et politique de la ressource bois 5b Développement de la politique en matière de produits chimiques 5c Promotion d'une politique intégrée du paysage | 5-1 Stratégie Biodiversité Suisse |
| 6 – Renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'épanouissement culturel et l'intégration, relever les défis démographiques suffisamment tôt | |
| 6a Construction de logements d'utilité publique | 6-1 Développement de la politique d'intégration de la Confédération |
| 7 – Améliorer l'état de santé de la population | |
| 7a Promotion générale du sport et de l'activité physique 7b Programme national Nutrition et mouvement 7c Elimination des inégalités en matière de santé | 7-1 Politique de prévention axée sur le développement durable |
| 8 – Prendre ses responsabilités face aux défis planétaires en matière de développement et d'environnement | |
| 8a Renforcement du régime international de protection de l'environnement 8b Commerce et investissements internationaux | 8-1 Renforcement de la coopération au développement par des programmes relevant de l'économie verte 8-2 Renouvellement des Objectifs du Millénaire pour le développement dans l'optique d'un développement durable à l'échelle planétaire 8-3 Réforme et renforcement de la gouvernance internationale en matière de développement durable |
| 9 – Garantir le financement à long terme des budgets publics et des assurances sociales | |
| 9a Rapports sur les risques budgétaires | 9-1 Réforme écologique de la fiscalité 9-2 Règles budgétaires pour les assurances sociales |
| 10 – Mettre à contribution les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation de manière systématique dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable | |
| 10a Intégration de l'éducation au développement durable dans le système scolaire suisse 10b Formation non formelle et informelle au développement durable | 10-1 Intégration de l'éducation au développement durable dans le paysage suisse des hautes écoles |

Mesures transversales

- A Monitoring du développement durable
- B Evaluation de la durabilité
- C Promotion des actions et des projets locaux relevant du développement durable
- D Collaboration avec d'autres groupes d'acteurs